



Commune de CHAUSSAN
DEPARTEMENT DU RHÔNE

Commune de CHAUSSAN
PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION
4e – Fiche repérage au titre du L151-19 au Code
de l'Urbanisme

Révision du PLU prescrite le : 29/05/2017

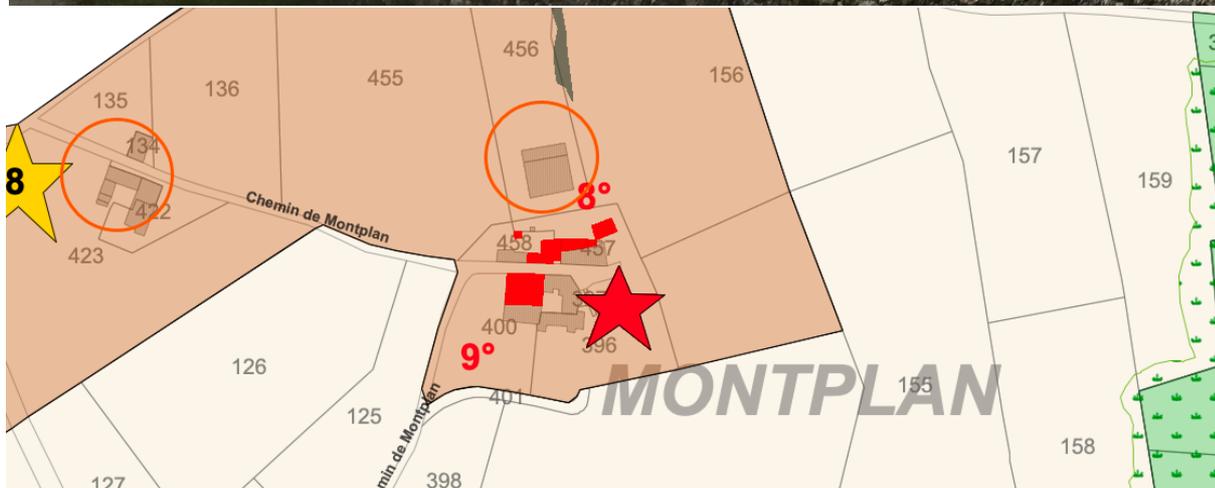
Révision du PLU approuvée le : 10/02/2020

INTRODUCTION

Rappel de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

MAISON DE MONTPLAN



Prescriptions :

Ce bâtiment, pour la partie Ouest dominée par la tour, doit être conservé dans ses volumes et son aspect.

Dans le cas d'un « ajout », type extension du bâtiment ou annexe, celui-ci devra être traité :

- soit en harmonie avec les bâtiments existants (aspect des façades et de la toiture), sans altérer la vision sur la tour.
- soit de manière délibérément très contrastée sans altérer la vision sur la tour.